

[*Lundi 4 mai, une circulaire était rendue publique sur le site du ministère. Cette circulaire n'est toujours pas publiée au bulletin officiel de l'Éducation nationale. Le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale agissent dans la précipitation, sans tenir compte des impératifs sanitaires. La circulaire enjoint les personnels du premier degré prioritairement de retourner dans les écoles.*]

Le protocole sanitaire rédigé par le bureau Veritas, déjà très en deçà des prescriptions du conseil scientifique, ne fait pas l'objet d'une circulaire lui donnant un caractère impératif dans l'organisation des services. La circulaire le renvoie au rang de simple guide, et ne donne aucune garantie aux personnels, en termes de matériel, de formation, ni de soutien médical ou psychologique. Le ministère se défait de toutes ses responsabilités sur l'échelon local. Alors même que la circulaire n'est pas encore publiée, elle donne seulement trois jours ouvrés aux personnels du premier degré pour organiser la réouverture des écoles, et une semaine aux personnels des collèges. Cela conduit à travailler sur la base d'annonces médiatiques qui ne cessent de se contredire plutôt que sur des textes réglementaires.

Qui plus est, le ministre Blanquer se permet d'ajouter les injonctions pédagogiques réactionnaires dont il est coutumier tant sur le contenu pédagogique que sur les notes que les élèves auraient eu durant le confinement qui pourraient être métamorphosées en observation dans le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu pour les élèves amenés à passer un examen.

La gabegie ministérielle entretient un climat délétère et anxiogène pour les personnels comme pour les élèves. Le ministre ne peut plus se cacher : il organise la réouverture des écoles et des établissements au mépris de la santé, des conditions de travail et de la sécurité.

En conséquence, la fédération SUD éducation a décidé de demander en justice, en urgence, l'annulation de la circulaire, et de demander au Conseil d'État de contraindre le gouvernement à prendre les mesures de protection qui s'imposent avant toute réouverture d'école.

Pour SUD éducation, les conditions sanitaires ne seront pas réunies et ne permettent pas une reprise en mai dans de bonnes conditions pour les élèves et le personnel.

Pour SUD éducation, il s'agit bien plutôt de préparer la rentrée de septembre qui doit donner lieu non seulement à la mise en œuvre de toutes les garanties sanitaires que le gouvernement se montre incapable de fournir actuellement, mais aussi à un plan massif d'investissement dans l'éducation dont l'embauche de personnels supplémentaires, de manière à compenser les inégalités qui se sont accrues pendant la période de confinement.

Face au risque que fait courir l'administration aux personnels ainsi qu'aux élèves et à leur famille, SUD éducation soutiendra les personnels qui feront usage de leur droit de retrait.

<https://www.sudeducation.org/SUD-education-entame-une-procedure-en-justice-pour-l-annulation-de-la.html>